

AUJOURD'HUI Niveau d'alerte sur persistance prévu dans les départements de l'Oise, de la Somme, de l'Aisne, du Nord et du Pas-de-Calais

DEMAIN Niveau d'alerte sur persistance prévu dans les départements de l'Oise, de la Somme, de l'Aisne, du Nord et du Pas-de-Calais

Avant-hier 22/07/2019		Hier 23/07/2019		Aujourd'hui 24/07/2019		Demain 25/07/2019		
Polluants et seuils dépassés en µg/m³		Polluants et seuils dépassés en µg/m³		Zone(s) concernée(s) par le dépassement du seuil réglementaire	Polluants et seuils prévus en µg/m³		Polluants et seuils prévus en µg/m³	
Particules PM10	Ozone	Particules PM10	Ozone		Particules PM10	Ozone	Particules PM10	Ozone
Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire		Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire
				Nord		180		180
				Pas-de-Calais		180		180
				Somme		180		180
				Aisne		180		180
			180	Oise		180		180

Légende

En cas de risque de pollution atmosphérique important, un dispositif préfectoral comportant deux niveaux est mis en place :

	Niveau d'alerte
	Niveau d'alerte sur persistance
	Niveau d'information et de recommandation
	Aucun niveau atteint
µg/m³	Microgramme par mètre cube d'air = un millionième de gramme

1^{er} niveau : information et recommandation → des recommandations sanitaires et comportementales sont préconisées

2^{ème} niveau : alerte → en plus des recommandations sanitaires et comportementales du 1^{er} niveau, des mesures obligatoires pour la réduction des émissions de polluants sont mises en place par les

Préfets

Le **niveau d'alerte sur persistance** est déclenché lorsque le niveau d'information et recommandations est prévu pour le jour même et le lendemain.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

L'Agence Régionale de la Santé recommande :

aux personnes sensibles et vulnérables (femmes enceintes, nourrissons, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies respiratoires ou cardiovasculaires, asthmatiques) de :

- En cas d'épisode de pollution dû aux particules en suspension PM10, aux oxydes d'azote ou au dioxyde de soufre :

Eviter leurs activités sportives et physiques intenses en plein air, autant en plein air qu'à l'intérieur et **reporter les activités** qui demandent le plus d'effort

Eviter leurs déplacements sur les grands axes routiers et leurs abords en période de pointe pour être moins exposé

- En cas d'épisode de pollution dû à l'ozone :

Eviter les activités physiques et sportives intenses en plein air, celles à l'intérieur peuvent être maintenues

Eviter les sorties durant l'après midi

Pour la population générale : Réduisez les activités physiques et sportives intenses

Dans tous les cas, en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès de votre médecin ou pharmacien.

Le Préfet (les Préfets) recommand(ent) :

Par mesure de prévention, il est préférable dans le cadre de vos déplacements d'utiliser les moyens de transport les moins polluants, tels que la mobilité "active" (vélo, marche, ...), les transports en commun, le covoiturage ou à défaut de réduire votre vitesse de circulation.

Il est également recommandé de maîtriser vos consommations énergétiques.

Les acteurs économiques (industrie et agriculture) sont également invités à réduire les émissions de polluants dans le cadre de leurs activités.

Pour rappel, le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit et ce, toute l'année.

Le détail des mesures recommandées est disponible auprès des préfectures.

EXPLICATION DU PHENOMENE ET PREVISIONS POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN

L'ozone se forme, à partir des polluants, émis par le trafic automobile et les activités industrielles sous l'action du soleil et des fortes températures.

Cet épisode de pollution est prévu pour aujourd'hui et demain.

Il s'explique par des conditions caniculaires sur l'ensemble du pays.

Au vu des conditions météorologiques (ensoleillement important et chaleur exceptionnelle) et des modèles de prévision de la qualité de l'air, les concentrations d'ozone devraient dépasser le seuil d'information et de recommandation dans les cinq départements de la région aujourd'hui et demain.

Pour connaître les mesures engagées par les Préfets, consultez le site de votre Préfecture

Suivi de la pollution en temps réel et prévision actualisée	Suivi du dispositif et mesures d'urgence	Effets de la pollution atmosphérique sur la santé
www.atmo-hdf.fr 06 76 41 28 61 (zones Nord - Pas-de-Calais) 06 87 76 73 81 (zones Aisne, Oise, Somme) S'abonner gratuitement aux alertes	http://www.prefectures-regions.gouv.fr 03 20 30 59 59 (préfecture Nord) 03 21 21 20 00 (préfecture Pas-de-Calais) 03 22 97 80 80 (préfecture Somme) 03 23 21 82 82 (préfecture Aisne) 03 44 06 12 34 (préfecture Oise)	https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/ 03 62 72 86 27
Chaque jour, notre prévision est disponible à partir de 12h00, après la validation et l'analyse des données. Les prévisions de la qualité de l'air sont susceptibles d'évoluer quotidiennement en lien avec le changement de situation et les		